

**Durée**

≈ 30 h selon niveau  
de natation au départ

**Lieu**

Intra/Inter

**Groupe**

Jusqu'à 12 sur session  
bloquée

**Tarif**

Sur devis

**■ Prérequis**

17 ans pour passer l'examen

PSE 1 – Premiers Secours en Equipe de niveau 1 à jour de formation continue

Certificat médical délivré dans les conditions fixées par l'arrêté du 26 juin 1991. (modèle sur demande auprès de notre secrétariat.

**■ Public concerné**

Toute personne, étudiant, éducateur sportif.

**■ Objectifs de la formation**

Le Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique est le diplôme du Nageur Sauveteur. Il permet de surveiller des piscines privées, des plages publiques ou privées, et d'assister les Brevets d'Etats d'Educateur Sportif option activités de la Natation (BEESAN) dans la surveillance des piscines publiques. Le sauveteur côtier travaille dans les postes de secours sur les plages, les lacs, les piscines de camping...

**■ Compétences visées**

- Situer son rôle et sa mission de sauveteur
- Mettre en œuvre les matériels qu'il est susceptible d'utiliser
- Respecter le cadre légal dans lequel il est amené à conduire sa mission
- Situer les rôles des différents acteurs de secours intervenant dans le domaine du sauvetage en milieu aquatique.
- Evaluer les risques spécifiques au milieu aquatique
- Identifier les différents risques liés aux pratiques et adopter les attitudes de surveillance adaptées
- Identifier les attitudes accidentogènes et mener des actions de prévention adaptées.
- Adopter une conduite à tenir appropriée en présence d'une personne en situation de difficulté ou de détresse dans sa zone de surveillance

**■ Méthodes pédagogiques**

- Exposés interactifs
- QCM
- Entraînement sportif avec un Maitre-Nageur BPJEPS ou BEESAN

**■ Moyens pédagogiques**

Ordinateur vidéo projecteur

Mannequin de sauvetage

### ■ Organisation de la formation / programme

- Natation : 1 à 2 entraînements par semaine
- Réglementation : 3 cours du soir de 2h

### ■ Modalités d'évaluation

- Evaluation formative lors des apprentissages
- Evaluation certificative lors d'un examen final, natation et réglementation

### ■ Sanction

Diplôme du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique

### ■ Modalités d'accès et délais d'attente

- Test de natation avant l'entrée en formation pour vérifier le niveau sportif
- Vérification de l'aptitude médicale avant l'entrée en formation

### ■ Maintien et actualisation des compétences

Partie secourisme PSE 1 : 6h obligatoire annuellement

Partie BNSSA : obligatoire tous les 5 ans.

### ■ Formation accessible aux personnes handicapées

Oui sous réserve de l'aptitude médicale.

### ■ Qualification des formateurs

- Formateurs aux Premiers Secours (ou équivalent) à jour d'obligation de formation continue.
- BNSSA
- Maître-Nageur Sauveteur
- BEESAN

### ■ Contact de la formation

Secrétariat 04.91.03.70.61

Programme conforme à la circulaire NOR IOCE 1129170C du 25 octobre 2011.

### Nous contacter

---



AMS CROIX BLANCHE  
10 boulevard Tisseron – 13014 Marseille  
04 91 03 70 61 [www.croixblanche.info](http://www.croixblanche.info)